

## Télégramme de Maurice Couve de Murville à Christian Pineau (Bonn, 6 juillet 1957)

**Légende:** Le 6 juillet 1957, Maurice Couve de Murville, ambassadeur de France à Bonn adresse à Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, un télégramme dans lequel il évoque les débats au Bundestag sur la ratification des traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom).

**Source:** Ministère des Affaires étrangères; Commission de Publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1957, 1er juillet-31 décembre. Paris: Imprimerie nationale, 1991. 1019 p. p. 39-42.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/telegramme\\_de\\_maurice\\_couve\\_de\\_murville\\_a\\_christian\\_pineau\\_bonn\\_6\\_juillet\\_1957-fr-1bb28425-42bc-40b1-be8f-0d15f9c4a493.html](http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_couve_de_murville_a_christian_pineau_bonn_6_juillet_1957-fr-1bb28425-42bc-40b1-be8f-0d15f9c4a493.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Télégramme de Maurice Couve de Murville à Christian Pineau (Bonn, 6 juillet 1957)

**M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Bonn  
à M. Pineau, Ministre des Affaires Étrangères.**

T. n<sup>os</sup> 1830 à 1845. Bonn, 6 juillet 1957,

Priorité absolue. Réserve.

(Reçu 16 h 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1817.

Le débat du 5 juillet, au cours duquel le Bundestag s'est prononcé par plus de 400 voix contre une cinquantaine, pour la ratification des traités de Marché commun et d'Euratom, appelle les remarques suivantes :

1. Le débat a été calme, et son résultat a été accueilli avec satisfaction, mais sans véritable enthousiasme. Les raisons de cet état d'esprit sont claires. Si la discussion des traités a été sereine, c'est que l'opposition sociale-démocrate, comme la majorité C.D.U., était décidée à voter pour les traités. S'il n'y a pas eu d'enthousiasme, c'est que l'Assemblée avait, certes, le sentiment qu'en se prononçant pour ces textes, elle se conformait à une nécessité historique, mais aussi que le problème fondamental de l'Allemagne, celui de la réunification, subsistait, que les traités étaient critiquables sur bien des points, et que de nombreuses difficultés devraient être surmontées pour que la réalisation réponde aux espoirs. C'est notamment la situation actuelle de la France qui suscite des inquiétudes. Elle a été souvent évoquée durant le débat.

2. Tous les partis allemands se sont naturellement posé la question de savoir si l'adoption des traités ne serait pas dangereuse pour la réunification. Tous n'ont pas écarté l'objection. Le vote hostile du parti des réfugiés et du parti libéral s'explique surtout par leur sentiment que les chances de la réunification diminuaient dans la mesure où l'Allemagne fédérale s'associait davantage encore à l'Occident. La consolidation d'une « petite Europe » ne pouvait qu'accentuer la division de notre continent.

Les socialistes ont fini, après quelques hésitations, par se prononcer pour les traités. Leurs orateurs ont expliqué que le cas du Marché commun et d'Euratom n'était nullement comparable à celui de la Communauté européenne de défense, contre laquelle le S.P.D. s'était prononcé autrefois. Les nouveaux traités signifiaient en effet un progrès économique heureux de la coopération internationale. On avait accusé le S.P.D. de nationalisme, à propos de la Sarre, mais le cas était différent; le S.P.D. voulait aller au-delà du nationalisme. Enfin, les traités n'étaient dirigés « contre personne » : leur caractère était purement pacifique. Les Soviétiques devaient le savoir.

Quant au gouvernement et à sa majorité, il y a longtemps qu'ils ont pris position en faveur d'une politique de construction de l'Europe occidentale. Pour eux, l'Allemagne a besoin d'une sécurité et d'une prospérité qu'elle ne peut trouver qu'en s'associant au monde libre, en s'unissant à ses voisins européens et avant tout à la France. Une Europe sûre et prospère aura un rayonnement fécond. Ce n'est pas en s'abstenant d'agir en ce sens que l'on augmenterait, bien au contraire, les chances de refaire l'unité des deux Allemagnes.

La grande majorité du Bundestag a donc surmonté la crainte que les traités puissent nuire à la cause de la réunification. Elle a pris soin de préciser cependant que les traités ne pourraient s'imposer à une Allemagne réunifiée.

3. La substance même des traités, et avant tout, du texte concernant le Marché commun, a donné lieu à de nombreuses observations et à maintes critiques. Certains craignent que l'adoption d'un tarif douanier commun ne signifie l'élévation des droits de douane allemands et par conséquent l'accroissement du coût de la vie. On insiste sur la nécessité non seulement de maintenir, mais aussi de développer le commerce interzone auquel, heureusement, le traité ne créera pas d'obstacles nouveaux. On voudrait une coordination plus précise des politiques monétaires des Six. On regrette que les Parlements nationaux renoncent à des

compétences qui ne sont pas entièrement transférées aux assemblées des Six et qu'ainsi le contrôle parlementaire, à cet échelon, soit insuffisant. Enfin, le Marché commun à six paraît imparfait dans la mesure où il est limité. On ne se dissimule pas les difficultés qu'il y aura pour l'étendre, mais on exprime le très vif désir de le voir complété par la création d'une zone de libre-échange.

4. La France a été pratiquement le seul des cinq partenaires de l'Allemagne fédérale dont la situation a été fréquemment évoquée :

a. On est conscient des concessions qui lui ont été faites à la suite des demandes pressantes de ses négociateurs;

b. Les mesures prises récemment par la France pour revenir sur la libéralisation des échanges extérieures ont été mentionnées maintes fois. Certains orateurs en ont critiqué le caractère unilatéral. D'autres ont posé la question de savoir combien de temps il faudrait à la France pour surmonter la présente crise et pour retirer ces mesures.

c. Le problème « colonial », même s'il n'était pas toujours évoqué par les orateurs, était constamment à l'arrière-plan. Les propos rassurants des porte-parole gouvernementaux concernant l'utilisation du fonds spécial pour les territoires d'outre-mer, l'intervention favorable à l'action de la France en Algérie du prince von Lowenstein, n'ont pu qu'atténuer les préoccupations de l'Assemblée. M. Margulies (F.D.P.) a fait une allusion désagréable à la lettre que le M.N.A. vient d'adresser aux parlementaires allemands (mon télégramme n° 1812). Il a exprimé le regret que l'on n'ait pas consulté suffisamment la Tunisie et le Maroc au cours des négociations. Un orateur de l'opposition socialiste a consacré la totalité de son intervention à la question « coloniale ». Il a expliqué à quel point l'aspect « colonial » du traité de Marché commun avait fait hésiter son parti sur la position à prendre. Il a pris acte avec satisfaction de l'engagement pris par la France de ne pas utiliser le fonds spécial pour des dépenses en Algérie. Le texte de la résolution socialiste (mon télégramme n° 1817) est caractéristique à cet égard.

Au total, le débat a fait ressortir que la situation de la France préoccupait les observateurs allemands et que la guerre d'Algérie leur semblait l'élément essentiel de cette situation. Le sort du Marché commun était visiblement lié, dans l'esprit de certains orateurs, à la solution que la France apporterait aux problèmes qui lui sont actuellement posés, et notamment au problème algérien, au cours des premières années de la période transitoire prévue par le traité.

5. Les résolutions C.D.U. et S.P.D., concurremment adoptées par le Bundestag dans les conditions indiquées par mon télégramme n° 1817, expriment certaines des préoccupations évoquées dans le débat. Ces deux résolutions se prononcent par exemple en faveur d'une politique monétaire commune des Six, de la création d'une zone de libre-échange et d'un contrôle parlementaire suffisant sur les organismes prévus par les traités. Elles rappellent qu'il ne faut pas entraver le commerce interzone, et qu'une Allemagne réunifiée ne sera pas engagée par les traités.

Sur quelques points, il y a des nuances entre les deux résolutions. Le texte C.D.U. rappelle que la République fédérale a renoncé à toute production d'armes atomiques; la formule socialiste va un peu plus loin. Au sujet des territoires d'outre-mer, le texte de la majorité évoque « la liberté de décision politique » des populations, tandis que le mot « indépendance » figure dans le texte socialiste. Enfin, la résolution C.D.U. déclare que les nouvelles communautés doivent conduire à l'unité de l'Europe, tandis que les socialistes s'abstiennent de faire allusion à ce but suprême.